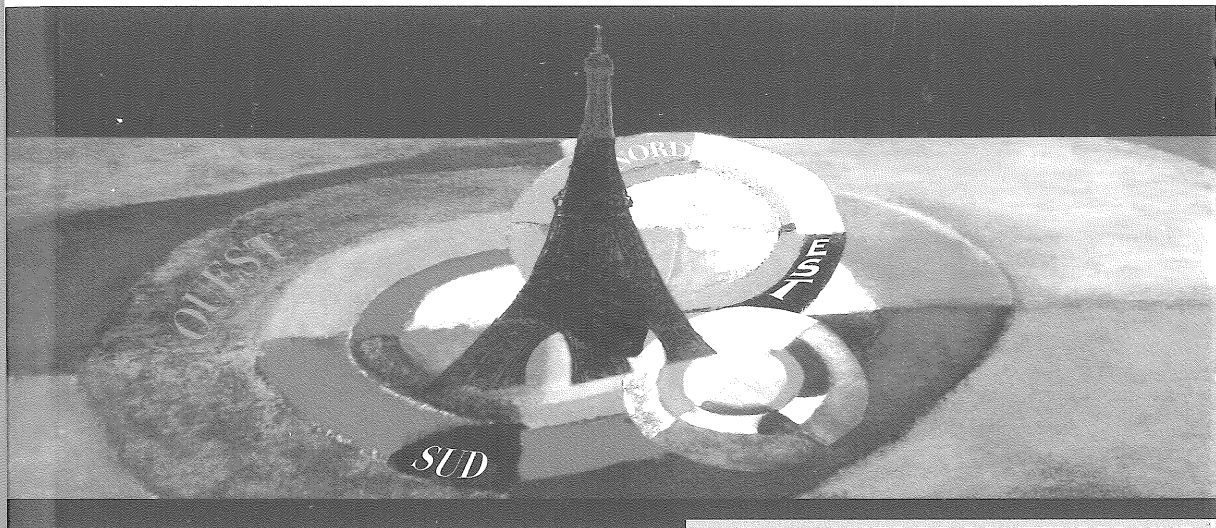


sous la direction de Florence Bourillon  
Annie Fourcaut



collection HISTOIRE CONTEMPORAINE

# AGRANDIR PARIS

1860-1970

PUBLICATIONS DE LA SORBONNE  
COMITÉ D'HISTOIRE DE LA VILLE DE PARIS



# AGRANDIR PARIS

## 1860-1970

Ville en perpétuel mouvement, Paris n'a cessé de changer de superficie. C'est au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la construction des fortifications, que se dessinent ses limites actuelles. Pendant une vingtaine d'années, des territoires « suburbains » compris entre le mur des Fermiers généraux et le nouveau mur entourent la capitale. Leur annexion, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1860, permet l'émergence d'un Paris agrandi, intégré et, pour partie, encore en devenir. La Troisième République poursuit les projets d'aménagement et d'intégration des arrondissements périphériques commencés sous la préfecture du baron Haussmann.

L'annexion pose en termes nouveaux la question de la banlieue, des seuils de la ville et celle des rapports de la capitale dilatée avec ses périphéries. La banlieue, qui s'étend au-delà des fortifications et de la « zone », est alors livrée à elle-même et ignorée par la puissance publique. La décision de 1860 favorise et oriente la croissance urbaine de l'agglomération en moyenne durée, jusqu'à la fin de la Troisième République. Le « cycle haussmannien » s'achève aux alentours de la Seconde Guerre mondiale pour faire place à l'âge de la métropolisation. Sont alors posés les fondements du débat actuel sur le Grand Paris. *Agrandir Paris* analyse cette histoire à la lumière des expériences provinciales et européennes.

Florence Bourillon, professeur à l'université Paris-Est Créteil et responsable du Centre de recherche en histoire européenne comparée (CRHEC), travaille sur les rénovations urbaines à Paris sous le Second Empire. Elle publie en juin 2012 avec le Comité d'histoire de la Ville de Paris/PUR, les documents de la commission Merruau qui, en 1862, a modifié le nom des rues parisiennes.

Annie Fourcaut est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne et membre du Centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle (UMR 8058), dont elle dirige le pôle urbain. Spécialiste d'histoire urbaine contemporaine, elle travaille à un projet d'histoire transnationale du logement en Europe depuis 1945.



PUBLICATIONS DE LA SORBONNE



9 782859 446956

ISBN 978-2-85944-695-6  
ISSN 2105-5505

25 €

## Agglomérer plutôt qu'annexer : le cas de Bruxelles 1840-1875

BENEDIKTE ZITOUNI  
sociologue

► 6 et 7

### Opportunité d'une annexion échouée

L'annexion a la mauvaise habitude de couper court à la question de l'unité territoriale et d'abréger sensiblement le récit généalogique d'une ville. Qu'est-ce qui crée l'unité d'un territoire ? D'où viennent les limites actuelles ? Il suffit de dire que ces limites correspondent à celles d'une annexion accomplie dans le passé pour que le point de référence et la date de naissance de la ville contemporaine soient donnés. La preuve en est le cas parisien, le cas napolitain ou le cas d'Amsterdam, tels qu'en rendent compte quelques livres glanés dans les bibliothèques européennes<sup>1</sup>. Certes, aucune recherche ne se contenterait de n'évoquer *que* l'annexion mais, inversement, lorsque celle-ci a eu lieu, un sentiment d'évidence s'empare très vite de l'analyse historique et géographique : l'étendue de la ville est égale à l'étendue de l'incorporation accomplie ou, en tout cas, l'annexion est le moment fondateur du territoire urbain actuel. La recherche s'apprête alors à décortiquer ce moment, à en extraire des enseignements, mais elle oublie les autres types d'unification territoriale qui se déroulaient pourtant, probablement, à l'ombre de l'annexion. Pour le dire avec une formule méthodologique : dans une telle approche, l'unité urbaine est traitée comme une variable expliquée, puis explicative, dont il suffit de découvrir les modes et les modalités, et non pas comme une variable à expliquer, suscitant la perplexité, dont il faut découvrir les opérateurs, les causes et les ressorts.

1. Une recherche *online* dans les bibliothèques nationales française, belge et hollandaise montre que le thème de l'annexion municipale est souvent lié à celui de l'histoire des villes. Pour ne nommer que deux livres aux titres évocateurs, par ordre chronologique : Maryse Jeuland-Meynaud, *La ville de Naples après l'annexion, 1860-1915*, Aix-en-Provence, Éditions de l'Université de Provence, 1973. Jeroen van der Veer, *Omstreden stadsgrenzen : een eeuw besluitvorming over annexaties en regionale besturen rond Amsterdam en Eindhoven* [Frontières urbaines contestées : un siècle de décisions concernant les annexions et les gouvernements régionaux à Amsterdam et Eindhoven], Delft, Eburon, 1997. En ce qui concerne Paris, le cas est suffisamment documenté dans cet ouvrage.

En d'autres mots, l'annexion efface le caractère énigmatique de l'unification territoriale et elle élimine la perplexité que celle-ci devrait pourtant susciter.

À Paris, un tel oubli ou raccourci analytique semble sensé *a priori* – pourquoi faudrait-il à tout prix compliquer l'histoire d'une ville? – mais à Bruxelles, la recherche ne peut pas y avoir recours. Car l'annexion y a échoué. Encore aujourd'hui, de nombreux écrits en histoire, en architecture, en sciences sociales et en politique critiquent la fragmentation municipale en déplorant que les dix-neuf communes bruxelloises aient réussi à préserver leur autonomie, notamment en matière d'urbanisme<sup>2</sup>, se désolant qu'autrefois les faubourgs n'aient pas été annexés au centre-ville et que, de ce fait, entre autres, la ville soit devenue inefficace, médiocre, sans grandes ambitions. Mais il y a aussi quelques réfractaires<sup>3</sup> qui voient dans la fragmentation locale un possible accroissement démocratique ou qui, du moins, se méfient de la revendication métropolitaine ou de ce qu'on a aussi appelé le « Grand-Bruxelles<sup>4</sup> ». Plutôt, il y aurait à rechercher des formes de collaboration et une transversalité à chaque fois renouvelée. Sans élaborer ces revendications politiques, ce texte en hérite dans la mesure où elles lui ont permis de regarder en deçà de l'annexion

2. Sans qu'on puisse généraliser, ni même comparer leurs propos qui sont très divers, voire opposés, et se déploient dans des domaines tout aussi différenciés, les livres cités ont en commun de critiquer ou de regretter la fragmentation et la complexité institutionnelles de Bruxelles, qu'ils voient comme un obstacle à l'élaboration d'une vision plus globale pour la ville. Par ordre chronologique : Charles Picqué (dir.), *Réussir Bruxelles*, Bruxelles, éditions Labor, 1989 ; Thierry Demey, *Bruxelles*, Bruxelles, CFC éditions/Paul Legrain, 1990, 1992 (2 vo.) ; Liliane Knopes (dir.), *Change: Brussels, Capital of Europe*, Bruxelles, Prisme éditions, 2004 ; Pierre Vittorio Aurelli, Bernardina Borra, Joachim Declerck, et alii (dir.), *Brussels-A Manifesto: Towards The Capital of Europe*, Rotterdam, NAI & Berlage Instituut, 2007 ; Eric Corijn & Eefje Vloeberghs, *Bruxelles!*, Academic and Scientific Publishers & VUB Brussels University Press (coll. « Cahiers urbains, n° 2 »), 2009.

3. Dans une série de publications tout aussi diversifiée que la précédente, voici quelques travaux qui partagent une méfiance ou lassitude vis-à-vis des grandes visions et projections métropolitaines pour Bruxelles. Par ordre chronologique : Isabelle Doucet, « A Vision for Brussels: Fuel to the Urban Debate or, at Last, an End to the Brussels Trauma », *Footprint*, n° 1, 2007, p. 97-105 ; Chikago.be, *Anderlecht, printemps 2008-Réponses à une sociologie du manque: propositions d'enquête*, Bruxelles, Éditions du Souffle, 2009 ; Gwenaël Breës, *Bruxelles-Midi: l'urbanisme du sacrifice et des bouts de ficelle*, Bruxelles, Aden, 2009 ; David Jamar, *Les Rugosités de Bruxelles. Ethnographie politique d'un milieu culturel d'intervention urbaine. Entre ville des possibles et ville par projet*, Thèse de doctorat en sociologie et anthropologie sous les dir. de Françoise Noël, Université Libre de Bruxelles, et de Michel Agier, EHESS Paris, avril 2012.

4. L'appellation du Grand-Bruxelles provient de l'entre-deux-guerres, cf. les travaux de Guillaume Jacquemyns : « Victor Besme et le Grand-Bruxelles », *Le Flambeau-Revue des questions politiques et littéraires*, n° 9, 1931, p. 160-176 ; « Rôle de l'administration dans le développement de l'agglomération bruxelloise », *Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, n° 1, 1931, p. 52-66 ; « Le problème de la "Cuve" de Bruxelles, de 1795 à 1854 », *Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 3, 1932, p. 348-375 ; *Histoire contemporaine du Grand-Bruxelles*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, 1936.

et de valoriser d  
y a été mobilisé  
autre éventualité  
il permet de dé  
lors, dans le dé  
notre propos ve  
citer l'énigme d

Deux questio  
ville – car c'est  
nants municipa  
moyens moins f  
sont-elles alors e  
prêtées comme  
tions, l'étude du  
peut revêtir l'un  
saisir l'étroitesse  
renciées et, plus  
part et chacune  
rence, entre 184  
été connectés et  
ticipé aux origin  
les rapports de  
les raisons pour  
toire. En effet, i  
limites bruxello  
d'agglomération  
sique de la ville,  
guident. La rech  
de l'État. C'est  
histoire matéri  
ce bout-là.

## Travail de com

Au premier a  
et bâtisses, à ses  
ces choses en ell  
et les analyser p  
s'expliquait par  
parler la matièr  
des évocations  
infrastructures :

e de l'unification  
urtant susciter.

*a priori* – pourquoi  
mais à Bruxelles,  
échoué. Encore  
ure, en sciences  
ale en déplorant  
server leur auto-  
autrefois les fau-  
fait, entre autres,  
tions. Mais il y a  
ocale un possible  
la revendication  
uxelles<sup>4</sup> ». Plutôt,  
e transversalité à  
iques, ce texte en  
eçà de l'annexion

ont très divers, voire  
s livres cités ont en  
institutionnelles de  
n plus globale pour  
r, Bruxelles, éditions  
Legrain, 1990, 1992  
les, Prisme éditions,  
t alii (dir.), *Brussels-A*  
nstituteur, 2007 ; Eric  
ers & VUB Brussels

ente, voici quelques  
visions et projections  
ucet, « A Vision for  
Trauma », *Footprint*,  
ne sociologie du manque :  
s, *Bruxelles-Midi : l'ur-*  
umar, *Les Rugosités de*  
*ville des possibles et ville*  
de Françoise Noël,  
2012.

s, cf. les travaux de  
umbeau-*Revue des ques-*  
ration dans le déve-  
*Bruxelles*, n° 1, 1931,  
*Revue de l'Université de*  
Bruxelles, Librairie

et de valoriser d'autres formes d'unification territoriale. L'échec de l'annexion y a été mobilisé comme une opportunité. Théorique d'abord, car il offre une autre éventualité explicative que celle de l'annexion. Empirique ensuite, car il permet de découvrir des moteurs et acteurs territoriaux insoupçonnés. Dès lors, dans le déplacement de Paris à Bruxelles, dans le cadre de cet ouvrage, notre propos veut montrer comment une histoire non-parisienne peut ressusciter l'énigme de l'unité et de la consolidation urbaines.

Deux questions simples sont posées : n'est-il pas possible que l'État et la ville – car c'est bien eux qui tiraient bénéfice du regroupement des intervenants municipaux afin de pouvoir développer ladite capitale – aient trouvé des moyens moins flagrants pour arriver à leurs fins ? Et, deuxièmement, ces fins sont-elles alors encore tout à fait les mêmes c'est-à-dire peuvent-elles être interprétées comme une affaire d'incorporation ? En répondant à ces deux questions, l'étude du cas bruxellois ne démultipliera pas seulement les formes que peut revêtir l'unification territoriale mais elle permettra également de mieux saisir l'étroitesse du pouvoir exercé, l'existence de couches territoriales différenciées et, plus encore, la correspondance entre chacune de ces couches d'une part et chacune des emprises et prises de pouvoir d'autre part. En l'occurrence, entre 1840 et 1875, l'emprise étatique et le mode d'agglomération ont été connectés et ont réussi à créer une fine couche d'unité territoriale qui participe aux origines des limites actuelles de Bruxelles. Par ailleurs, l'intérêt pour les rapports de pouvoir ici évoqués témoigne de la trajectoire de recherche et les raisons pour lesquelles une sociologue en est arrivée à s'intéresser à l'histoire. En effet, initialement, la recherche ne visait pas à retracer la genèse des limites bruxelloises, ni à aborder l'échec de l'annexion, ni à traiter du mode d'agglomération durant le XIX<sup>e</sup> siècle, mais à analyser la métamorphose physique de la ville, la mutation du tissu urbain, et les principes opératoires qui les guident. La recherche a débuté de ce côté-là et elle a abouti dans les archives de l'État. C'est dire que l'unification et la consolidation urbaines ont aussi une histoire matérielle et physique à raconter. Prenons donc le récit bruxellois par ce bout-là.

### Travail de complexification

Au premier abord, lorsqu'on s'intéresse à la matérialité de la ville, à ses rues et bâtisses, à ses égouts et pavés, on a tendance à penser qu'il faut s'intéresser à ces choses en elles-mêmes et pour elles-mêmes ; qu'il faut se rapprocher d'elles et les analyser physiquement pour pouvoir les saisir. Comme si la matérialité s'expliquait par la matérialité. Comme si le réalisme empirique suffisait à faire parler la matière. Rien n'est moins vrai. De Pierre Sansot à Stephen Graham, des évocations poétiques des quartiers parisiens aux analyses marxistes des infrastructures souterraines, pour ne prendre que deux exemples contrastés,

il y a toujours un mode de description, une armature conceptuelle et un effet de décalage qui, d'ailleurs, donnent à voir non pas les choses en tant que telles mais les agencements, non pas les objets pour eux-mêmes mais les connexions matérielles<sup>5</sup>. Il n'y a de l'existant c'est-à-dire de l'agissant que dans les agencements, les relations et les connexions. La matière reste insignifiante si elle n'est pas rehaussée d'un degré de réalité. Décrire la matérialité de la ville consiste dès lors à re-connecter les rues et bâtisses aux autres entités qui s'y sont dès le départ affairées<sup>6</sup>. Cela veut donc dire qu'il nous faut des outils de description et, surtout, que la matérialité – en tant qu'objet d'étude – est une matière plutôt fuyante et évanescence.

Dans l'histoire de Bruxelles, les moments d'engouement pour le tissu urbain sont rares. Exceptés quelques monuments-phares, la fabrication de la ville est prise dans une routine qui laisse peu de traces parlantes. C'est pourquoi une sociologue peut vouloir s'aventurer sur le terrain des historiens. Car au XIX<sup>e</sup> siècle les rues et les bâtisses parlent. Elles sont le moteur de l'urbanisation et, tel un dilemme politique, elles obligent les uns et les autres à se positionner vis-à-vis d'elles. Elles font l'objet d'un traitement administratif et, prises dans l'engrenage bureaucratique, elles laissent de nombreuses traces écrites. Les dossiers les concernant se multipliant, de rue en rue, de bâtisse à bâtisse, elles font voir comment la ville s'étend et le grand plan se consolide, comment la genèse urbaine passe par autant de bifurcations locales qu'il y a de plans partiels adoptés. Ainsi, le XIX<sup>e</sup> siècle permet non seulement d'aborder la matérialité de la ville mais aussi – autre préoccupation des sociologues – de décrire en filigrane le tri qui a guidé la genèse urbaine. Quels sont les plans, les potentialités et les stratégies d'urbanisation écartés ? Quel tissu en particulier l'a emporté ? Les dossiers du XIX<sup>e</sup> siècle permettent d'y répondre. Mais encore faut-il vouloir les lire...

Les archives administratives scellant le sort des voies et des bâtisses – c'est-à-dire celles de la voirie – ne sont pas celles qui discutent sur la ville ou qui

5. Pierre Sansot, *Poétique de la ville*, Paris, Armand Collin, 1996. Stephen Graham et Simon Marvin, *Splintering Urbanism: Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*, Londres/New York, Routledge, 2001.

6. Ces quelques phrases révèlent mes propres sources d'inspiration. Par ordre chronologique : Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971 ; Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 ; Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1980 ; Mike Davis, *City of Quartz, Excavating the Future in Los Angeles*, New York, Vintage Books, 1990 ; William Cronon, *Nature's Metropolis: Chicago and the Great West*, New York/Londres, W.W. Norton & Company, 1991 ; Gilles Deleuze et Claire Parnet, *Dialogues*, Paris, Flammarion, 1996 ; Bruno Latour et Émilie Hermant, *Paris ville invisible*, Paris, Empêcheurs de tourner en rond/La Découverte, 1998 ; Isabelle Stengers, *Penser avec Whitehead : une libre et sauvage création de concepts*, Paris, Seuil, 2002 ; Bruno Latour, *Changer de société : Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006 ; Didier Debaise, *Un empirisme spéculatif*, Paris, Vrin, 2006.

la chargent de pr  
les intentions des  
tout haut d'une v  
tions sèches qui fo  
arides qui oriente  
un exercice fastid  
une autre forme  
a vu naître une t  
à la matérialité de  
cette unité bruxel  
maires impliqués,  
de la dynamique  
bruxellois dévoile  
à installer une uni  
de mutation, régl  
par l'annexion.

En résumé, la r  
grâce à un intérêt  
voulait expliciter  
d'occasions ratées,  
lisée qu'elle a décri  
territoire et une fa  
et qui donnent à v  
ventivité bureaucra  
un travail de comp  
a fait un détour pa  
les mutations physi  
une attention pour  
qu'un territoire ina  
tion politique déjà  
l'histoire d'une vill  
afin d'offrir d'autr  
donc. Passons main  
cet autre territoire ?

## Revendication faub

Le 4 mai 1854, le  
leur avait soumise  
bruxellois au centre  
commandité par la  
de celle-ci (fig. 1 et

ceptuelle et un effet  
es en tant que telles  
mais les connexions  
ue dans les agence-  
gnifiante si elle n'est  
de la ville consiste  
s qui s'y sont dès le  
utiles de description  
est une matière

pour le tissu urbain  
rication de la ville  
tes. C'est pourquoi  
historiens. Car au  
teur de l'urbanisa-  
es autres à se posi-  
nt administratif et,  
nombreuses traces  
en rue, de bâtisse à  
plan se consolide,  
ns locales qu'il y a  
eulement d'aborder  
es sociologues – de  
ls sont les plans, les  
tissu en particulier  
ondre. Mais encore

des bâtisses – c'est-  
t sur la ville ou qui

hen Graham et Simon  
*Mobilities and the Urban*

. Par ordre chronolo-  
el Foucault, *Surveiller et*  
*romage et les vers : l'univers*  
tz, *Excavating the Future*  
*ure's Metropolis : Chicago*  
991 ; Gilles Deleuze et  
Émilie Hermant, *Paris*  
998 ; Isabelle Stengers,  
2002 ; Bruno Latour,  
dier Debaïse, *Un empi-*

la chargent de promesses. Elles ne sont pas celles qui présentent les projets ou les intentions des architectes. Encore moins ces traités où les hygiénistes rêvent tout haut d'une ville idéale et aseptisée. Plutôt, elles comportent des énonciations sèches qui forment la construction et elles contiennent des formulations arides qui orientent les rues. En un mot, il s'agit de procédures. Les suivre est un exercice fastidieux mais parlant et permet de montrer qu'il y a bien eu une autre forme d'unification que l'annexion : entre 1840 et 1875, Bruxelles a vu naître une territorialité procédurière entièrement et uniquement vouée à la matérialité des voies et des bâtisses. Les dossiers de la voirie révèlent que cette unité bruxelloise rend compte non pas du nombre de communes ou de maires impliqués, de la fragmentation ou non du corps politique, mais bien de la dynamique et de la réglementation propres à la construction. Le cas bruxellois dévoile ainsi comment un jeune État, à peine créé en 1830, a réussi à installer une unité de gestion au cœur même du processus de construction et de mutation, réglant ainsi le dilemme de l'urbanisation sans pour autant passer par l'annexion.

En résumé, la recherche en est arrivée à décrire les opérateurs territoriaux grâce à un intérêt pour le bâti. Elle a abordé les limites urbaines parce qu'elle voulait expliciter une emprise étatique. Sur fond de potentialités rejetées et d'occasions ratées, c'est donc une œuvre collective et une potentialité actualisée qu'elle a décrites. Elle a ramené à la surface, dans les débats bruxellois, un territoire et une façon de faire-territoire qui étaient enfouis dans les archives et qui donnent à voir les rouages techniques, les astuces procédurières et l'inventivité bureaucratique que recèle chaque tissu urbain. La recherche est donc un travail de complexification et ce, à plusieurs titres. D'abord, parce qu'elle a fait un détour par l'histoire, les archives et la procédure afin de mieux saisir les mutations physiques. Puis, inversement, parce qu'aux archives elle a ajouté une attention pour les potentialités autres – le regard disons sociologique – afin qu'un territoire inattendu *puisse* surgir. Finalement, parce qu'elle a suivi l'intuition politique déjà évoquée selon laquelle il peut être fécond de complexifier l'histoire d'une ville et de mettre en suspens quelques raccourcis analytiques afin d'offrir d'autres prises stratégiques. Triple travail de complexification donc. Passons maintenant aux faits. Que s'est-il passé à Bruxelles ? Quel est cet autre territoire ?

### Revendication faubourgeoise

Le 4 mai 1854, les parlementaires belges ont rejeté la proposition de loi que leur avait soumise le ministre de l'Intérieur en vue d'annexer les faubourgs bruxellois au centre-ville. Le plan qui circulait et qui alimentait les débats était commandité par la ville de Bruxelles et faisait état des ambitions territoriales de celle-ci (fig. 1 et ► 6). Le dessin est astucieux dans la mesure où il légitime

la position de la ville en la reliant étroitement à celle de l'État. En effet, que voit-on du premier coup d'œil? Le cercle. Il s'agit d'une zone étatique, d'un cercle d'inspection ou, pour le dire techniquement, de l'emprise du contrôle des bâtisses inauguré par l'État belge quelques années plus tôt. Nous y reviendrons. Mais quel est le contenu qu'est censé représenter le plan? Le périmètre rouge c'est-à-dire les limites de l'annexion prévue ou du moins souhaitée par la ville de Bruxelles. Pourtant, il semble se cacher derrière le cercle. Son enceinte arbore plusieurs coloris, il se fait dès lors discret, et semble vouloir s'appuyer sur une série d'autres annexions menées par le passé, ce dont la tache rose doit témoigner. Car le rose, en désignant l'étendue municipale de la ville de Bruxelles, fait bien plus que cela. Il indique l'ancienne ville dans la limite de ses fortifications passées ou Pentagone, certes, mais il indique aussi ladite Extension-est qui cumule les annexions obtenues au début des années 1850 en échange de travaux d'aménagement réalisés par la ville. Enfin, au cœur du plan, un noyau gris désigne les premières limites moyenâgeuses de Bruxelles. En d'autres mots, ce plan présente une généalogie des limites urbaines et place l'annexion projetée dans la sphère du raisonnable. Le périmètre rouge se glisse entre un premier état de fait – le territoire municipal déjà réuni – et un deuxième état de fait – la zone d'inspection des bâtisses déjà établie. Ainsi, le plan tente d'évacuer l'idée selon laquelle l'annexion ou la réunion des faubourgs à la ville serait un projet expansionniste, voire impérialiste. Mais en vain.

Les faubourgs ont immédiatement riposté. Ils ont obligé l'État à les consulter et à enregistrer leurs griefs. Ils ont poussé le gouverneur de la province et son aide, le commissaire d'arrondissement, à faire une enquête. Il apparaît alors que les faubourgs invoquaient le droit à la représentation démocratique. Ils revendiquaient la décentralisation des structures de pouvoir et le maintien de liens « intéressés »<sup>7</sup> entre élus et électeurs locaux. Ils soulignaient l'importance de l'ancrage résidentiel et refusaient d'endosser la dette historique du centre-ville. Ils se disaient bourgeois et entrepreneurs. Ils voulaient participer au progrès et vivre dans l'élan industriel qui les courtisait. En un mot, ils ont défendu la division territoriale que le régime français avait installée en 1795. En effet, cette année-là, les autorités françaises les avaient émancipés du centre-ville et ils souhaitaient conserver cette liberté. La nouvelle identité territoriale n'évoquait donc pas tant la campagne – même si celle-ci apparaissait dans quelques griefs – que le fait d'être des environs bruxellois industriels et progressistes, connectés à la ville mais éloignés du centre qui était, quant à lui, encrassé et alourdi par son passé. En somme, il y avait là, à proprement parler, comme une

7. Archives de la Commune de Schaerbeek, Procès-verbaux des délibérations du conseil communal, lettre du bourgmestre Zénon-Charles d'Odomont et des échevins adressée au gouverneur Guillaume Jean-Antoine de Viron, recopiée dans le procès-verbal du 25 septembre 1840.



Fig. 1 – George Groet.  
Source: Bibliothèque royale

En effet, que  
 étatique, d'un  
 se du contrôle  
 Nous y reven-  
 Le périmètre  
 souhaitée par la  
 Son enceinte  
 doit s'appuyer  
 la tache rose  
 de la ville de  
 dans la limite  
 ue aussi ladite  
 s années 1850  
 in, au cœur du  
 s de Bruxelles.  
 baines et place  
 rouge se glisse  
 ni – et un deu-  
 . Ainsi, le plan  
 es faubourgs à  
 en vain.

à les consulter  
 province et son  
 apparaît alors  
 omocratique. Ils  
 le maintien de  
 at l'importance  
 que du centre-  
 rticiper au pro-  
 ils ont défendu  
 1795. En effet,  
 u centre-ville et  
 ritoriale n'évo-  
 dans quelques  
 et progressistes,  
 lui, encrassé et  
 ler, comme une

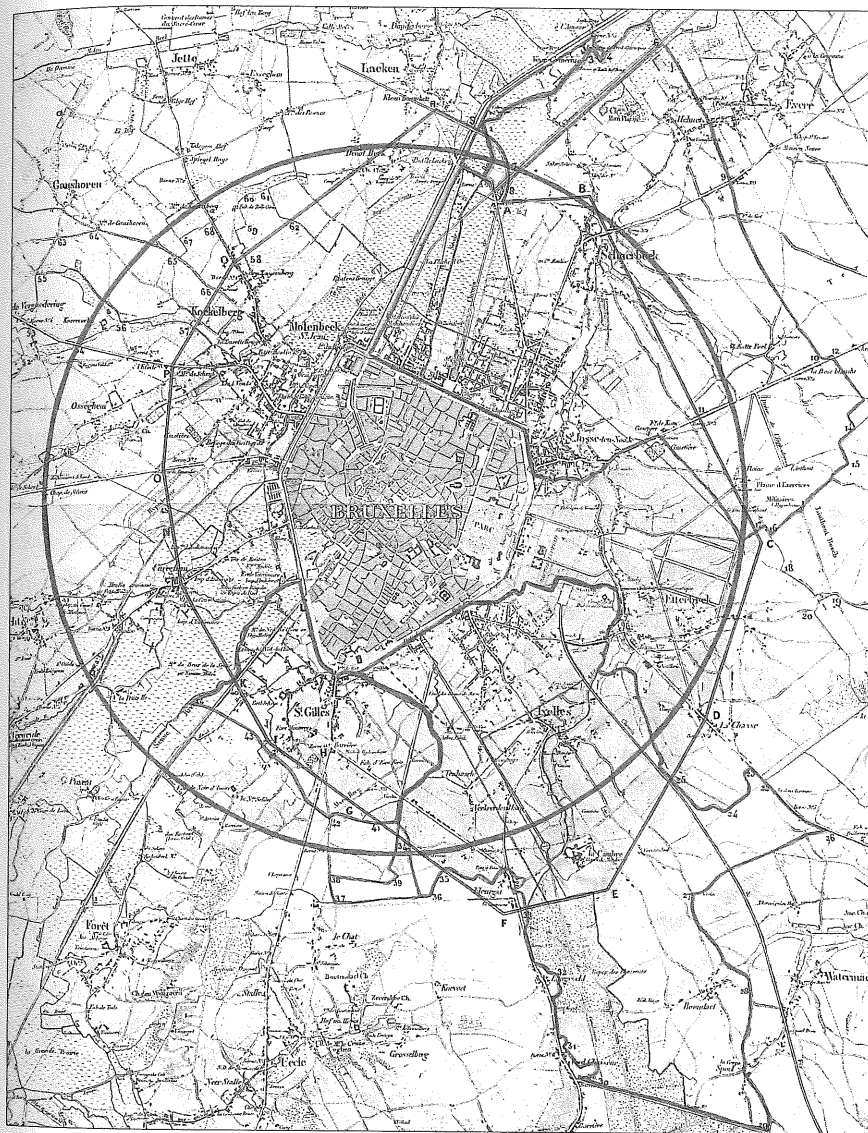


Fig. 1 – George Groetaers, Plan de la réunion des faubourgs à la ville (1854).

Source: Bibliothèque royale de Belgique, Cartes et plans, Collection Vandermaelen, T. IV, Bruxelles, n° 178.

érations du conseil  
 evins adressée au  
 verbal du 25 sep-

revendication faubourgeoise. Cette revendication avait eu le temps de mûrir. Dès l'instauration de la division territoriale française, dès l'abolition de la franchise bruxelloise ou de ladite Cuve de Bruxelles, la ville a tout fait pour essayer de récupérer la mainmise, en première instance fiscale, sur ses environs. En 1810, 1812, 1824, 1836, 1840, 1842, la demande d'annexion a été officiellement analysée par les régimes français, hollandais et finalement belge. Les faubourgs n'y ont jamais été favorables. Déjà, en 1840, l'un d'eux avait rédigé une déclaration qui réunissait tous les éléments de la revendication faubourgeoise telle qu'elle apparaîtrait une dizaine d'années plus tard. Voici ce que dit la déclaration :

Bruxelles peut englober toutes les communes jusqu'à Hal ou Vilvorde [villages éloignés], ce qui serait absurde. Sous ce rapport seul, la demande doit être repoussée et il n'y a lieu à examiner comment et sous quelles conditions la réunion pourrait se faire. Si même Schaerbeek [nom du faubourg qui est l'auteur de la déclaration] avait des limites contre Bruxelles, la demande de cette ville ne pourrait être admise sans blesser les droits acquis de tous ceux qui se sont établis sous la foi publique et qui seraient lésés en les arrachant à une administration qui régit leurs intérêts à la satisfaction de tous. Pourquoi forcer des campagnards à devenir des citadins ; pourquoi les soumettre à des charges nouvelles ; et les lancer malgré eux dans l'enceinte d'une ville ; pourquoi froisser leurs habitudes et leurs usages et les priver, en grande partie, de leurs droits politiques ? Les conséquences désastreuses de la demande de Bruxelles sont trop palpables pour être consacrées par un Gouverneur Sage qui ne fera pas un acte d'injustice envers une Commune qui a tous les éléments pour subsister par elle-même et les moyens de pourvoir à ses besoins Civils et Administratifs. Ce n'est pas la première fois que Bruxelles cherche à faire valoir ses prétentions banales et erronées sur les communes environnantes qu'elle s'obstine encore à appeler la Cuve. Déjà pareille demande fut reprise sous le Gouvernement français, en 1812, qui décida que Bruxelles n'ayant point de faubourgs, ne pouvait recevoir l'octroi hors de son enceinte & de ses remparts. Au surplus, il y a quarante-cinq ans [depuis 1795] qu'une nouvelle division territoriale a été établie, elle a créé des intérêts et des droits qu'il serait dangereux de contester. [...] Habitants des Faubourgs environnant Bruxelles, c'est pour nous une question de vie ou de mort. L'existence de toutes ces populations est mise en jeu. Les industriels y voient une destruction complète de leur fortune. Les bâtisseurs, les propriétaires, les spéculateurs, les commerçants et les ouvriers, tous sont menacés, dans les intérêts les plus chers, par la demande faite au Gouvernement, à l'effet d'obtenir la réunion de tous les Faubourgs de la Capitale. Habitants de Schaerbeek, hâtons-nous de sauver notre existence<sup>8</sup>.

8. *Idem*.

## Contre-man

Le faubourg  
la division mo  
des faubourgs  
du bon côté d  
lementaires é  
communale ?  
ils ou travail  
d'une capitale  
belges ou entr  
tations histori  
bruxellois ont



## Contre-manoœuvres bruxelloises et étatiques

Le faubourg contre la Cuve, la Révolution française contre l'Ancien Régime, la division moderne contre les dépendances moyenâgeuses... La revendication des faubourgs avait tout pour convaincre les parlementaires belges. Elle était du bon côté de la progression du temps et de la civilisation. Peut-être les parlementaires étaient-ils déjà convaincus du bien-fondé de l'auto-détermination communale? Peut-être étaient-ils eux-mêmes parties prenantes et vivaient-ils ou travaillaient-ils dans les faubourgs? Peut-être n'aimaient-ils pas l'idée d'une capitale trop ambitieuse qui pourrait jeter de l'ombre sur les autres villes belges ou entretenir des ambitions trop internationales? Toutes ces interprétations historiques existent et il est, en effet, certain qu'en 1854 les faubourgs bruxellois ont eu gain de cause au Parlement. Il est tout aussi certain, dans

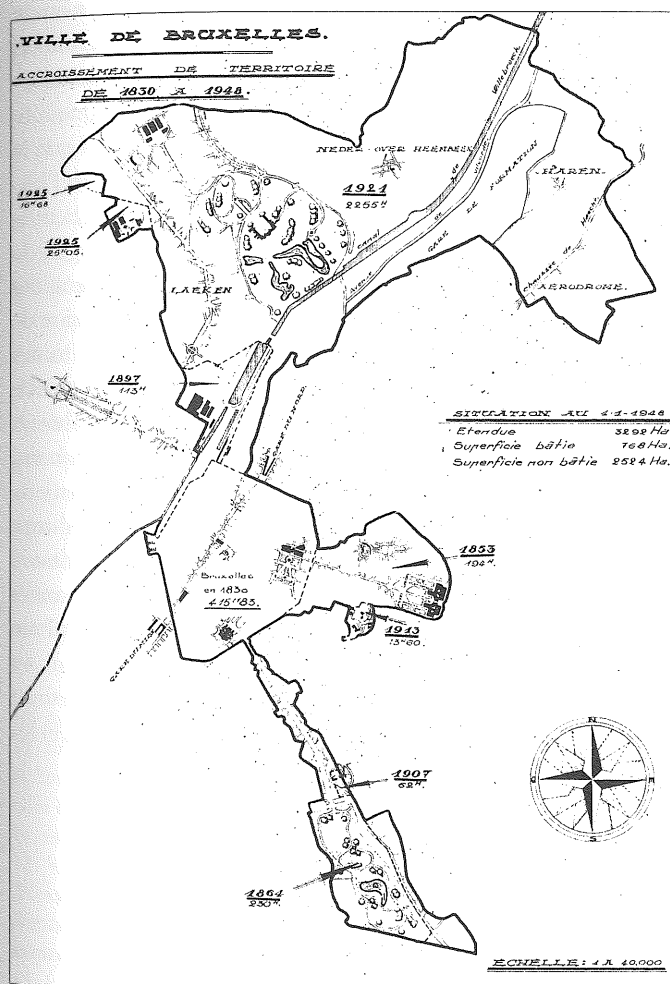


Fig. 2 - Ville de Bruxelles.  
Accroissement du territoire  
de 1830 à 1948 (vers 1948).  
Source: Archives de la Ville de  
Bruxelles, Fonds des Plans de  
Bruxelles, n° 149.

les faits, qu'après cela, il ne sera plus jamais question d'annexer les environs bruxellois pour en faire une métropole. Il y a donc bel et bien un avant et un après 1854. Mais faut-il pour autant conclure qu'il n'y a pas d'unité et que la ville est fragmentée? Faut-il pour autant croire que, vu le patchwork communal de Bruxelles, il n'y a plus eu d'annexion par la suite? Non, car il y a d'autres options. Plutôt que de réfléchir en termes d'opposition logique et stricte, on peut continuer à disséquer l'affaire et à démêler les fils de l'interaction. On découvre alors que l'unité peut être le résultat d'autres processus que l'annexion et que celle-ci peut servir d'autres buts que celui de l'unité. Commençons par cette dernière affirmation.

Le territoire annexé n'est pas égal à l'étendue de la ville et vice versa. Suivre l'histoire des annexions bruxelloises ne dit rien ou quasi rien des limites actuelles. Par contre, cette histoire-là, celle des annexions, montre bien la mainmise fiscale exercée par le centre-ville. Ainsi, à l'est et au sud-est, la limite municipale bruxelloise suit les annexions de 1852-1853 pour l'Extension-est, de 1864 pour l'avenue du Bois et le bois de La Cambre, de 1907 pour quelques terrains longeant cette avenue et de 1913 pour le parc Léopold. Chaque fois, sans exception, il s'agissait de quartiers et de lotissements pour riches que la ville aidait à aménager en contrepartie d'une annexion. Puis, au nord, l'histoire des annexions montre que celles-ci peuvent servir un second but: la relégation. En effet, la ville de Bruxelles a été en quête de réserves, de marges, de terres où elle pouvait installer un cimetière, un aéroport, un incinérateur, des industries, des palais d'exposition, un stade ou, encore aujourd'hui en phase de projet, une prison. Les annexions du nord, opérées de 1921 à 1925, ont toutes servi à la relégation. Historiquement, l'échec de 1854 a donc poussé la ville à agir au coup par coup, à manœuvrer pendant des décennies pour obtenir des extensions fiscales d'une part et des terrains d'autre part. Analytiquement, l'échec a dès lors pour effet d'effiloche l'annexion et de montrer quels enjeux y étaient mêlés pour chacune des parties. Auto-détermination des faubourgs, fiscalité et relégation pour la ville... Mais qu'en était-il exactement de l'État?

Pour l'État, l'enjeu territorial n'était pas celui de la dette et des finances locales, de la représentation politique ou de l'unité du corps municipal. Même si cela l'aidait de n'avoir qu'un interlocuteur bruxellois, d'où son appui au projet d'annexion, la cohérence recherchée n'était pas celle-là. L'État désirait avoir ce qu'il appelait « une vue d'ensemble »<sup>9</sup>, la garantie que les bâtisses et les

9. Archives de l'État à Bruxelles, Fonds du gouvernement provincial du Brabant, service 12, Bruxelles, pièce 277, Plans généraux d'alignement des faubourgs, Partie comprise entre la rue Royale extérieure et la chaussée de Louvain, 1845-1846; 1859; 1862, rapport présenté par le conseiller Annemans au conseil provincial du 30 octobre 1845.

voies de circu  
s'agissait pour  
chose aussi dif  
coup on a app  
bien: « On pe  
maisons de ce  
deux autres; il  
rant<sup>12</sup> ». Ce so  
celui-là même  
gnements dans  
de suite, par ce  
ou la surveillan  
mération, la fa  
maisons, savoir  
isolées ou aggl

Le cercle des  
d'inspection. D  
le plus classiqu  
cas, cela veut d  
laire, de la cein  
et portait une a  
limite dont on  
sont présents s  
mais il y a plus  
d'urbanisation,  
de faciliter la sé  
lois. Le cercle d  
où l'on devait a  
non le périphéri  
amené l'État be  
l'inspecteur-vo  
étatique et si l'o

10. Archives de l'État à Bruxelles, Fonds du gouvernement provincial du Brabant, service 12, Bruxelles, pièce 277, Plans généraux d'alignement des faubourgs, Partie comprise entre la rue Royale extérieure et la chaussée de Louvain, 1845-1846; 1859; 1862, rapport présenté par le conseiller Annemans au conseil provincial du 30 octobre 1845.

11. *Idem.*

12. Victor Besme, *Travaux de voirie en 1862*, fait à M. le Ministre des Travaux publics, Imprimerie E. Guyot, 1862.

13. *Idem.*

annexer les environs  
t bien un avant et  
y a pas d'unité et  
e, vu le patchwork  
suite ? Non, car il  
opposition logique  
ler les fils de l'inté-  
d'autres processus  
ue celui de l'unité.

t vice versa. Suivre  
si rien des limites  
ns, montre bien la  
au sud-est, la limite  
our l'Extension-est,  
907 pour quelques  
pold. Chaque fois,  
pour riches que la  
uis, au nord, l'his-  
second but : la relé-  
rves, de marges, de  
un incinérateur, des  
ard'hui en phase de  
à 1925, ont toutes  
l'extension, ont donc  
poussé la ville  
nnies pour obtenir  
t. Analytiquement,  
montrer quels enjeux  
tion des faubourgs,  
ctement de l'État ?  
ette et des finances  
s municipal. Même  
d'où son appui au  
e-là. L'État désirait  
que les bâtisses et les

voies de circulation s'agencent de façon « régulière<sup>10</sup> » et « convenable<sup>11</sup> ». Il s'agissait pour le ministère de l'Intérieur et les fonctionnaires de contrôler une chose aussi diffuse et incertaine que les émergences physiques ou ce qu'après-coup on a appelé le processus d'urbanisation. L'un des fonctionnaires le dit très bien : « On peut dire que la brique attire la brique, là où l'on construira deux maisons de cette espèce, il en viendra une troisième qui se placera à côté des deux autres ; il faut donc prévoir l'agglomération, il faut la faciliter en la préparant<sup>12</sup> ». Ce sont là les paroles de l'inspecteur-voyer des environs de Bruxelles, celui-là même qui avait la tâche de contrôler la régularité des bâtisses et des alignements dans le cercle tracé autour du centre-ville. Mais l'on comprend tout de suite, par cette phrase, que la tâche dépassait largement le simple contrôle ou la surveillance stricte des règles de construction. Il fallait prévoir l'agglomération, la faciliter en la préparant. Il fallait connaître les « espèces<sup>13</sup> » de maisons, savoir si celles-ci s'apparentaient à des villas ou non, si elles étaient isolées ou agglutinées. Tâche bien compliquée que celle-là...

Le cercle des environs de Bruxelles a toujours été plus qu'une simple zone d'inspection. Dès le départ, il a indiqué l'étendue de la ville à venir dans le sens le plus classique, le plus connu par les historiens et sociologues urbains. En tout cas, cela veut dire que le cercle indiquait l'emplacement du boulevard circulaire, de la ceinture ou du périphérique ; qu'il indiquait l'extension de l'octroi et portait une ambition économique ; qu'il créait une enceinte et désignait la limite dont on pouvait dire « Voilà, la ville ira jusque là ». Tous ces éléments sont présents sur le plan qui trace le cercle pour la première fois en 1840, mais il y a plus. On ignore souvent que le cercle désignait aussi une modalité d'urbanisation, un mode de transformation physique du paysage, une façon de faciliter la sériation et l'agglutination des maisons dans les environs bruxellois. Le cercle délimitait alors la ville à venir parce qu'il recouvrait le territoire où l'on devait apprendre à agglomérer. C'est cette exigence territoriale-là, et non le périphérique ou l'octroi ou une quelconque définition urbaine, qui a amené l'État belge à faire contrôler la zone par l'homme de confiance qu'était l'inspecteur-voyer. Cette exigence était donc la cheville ouvrière de l'emprise étatique et si l'on observe attentivement le plan de 1840, on découvre qu'elle

10. Archives de l'État à Bruxelles, Fonds du gouvernement provincial du Brabant, service 12, Bruxelles, pièce 268, *Plans généraux d'alignement des faubourgs, Partie comprise entre la chaussée de Ninove et la Senne en aval de Bruxelles, 1843-1845; 1854-1855; 1861-1866*, lettre du commissaire d'arrondissement au gouverneur datée du 18 mai 1843.

11. *Idem.*

12. Victor Besme, *Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise. Travaux de voirie en général. Habitations de la classe moyenne. Logements de la classe ouvrière. Rapport fait à M. le Ministre de l'intérieur. Suite du travail portant le même titre publié en 1862*, Bruxelles, Imprimerie E. Guyot, 1866, p. 39

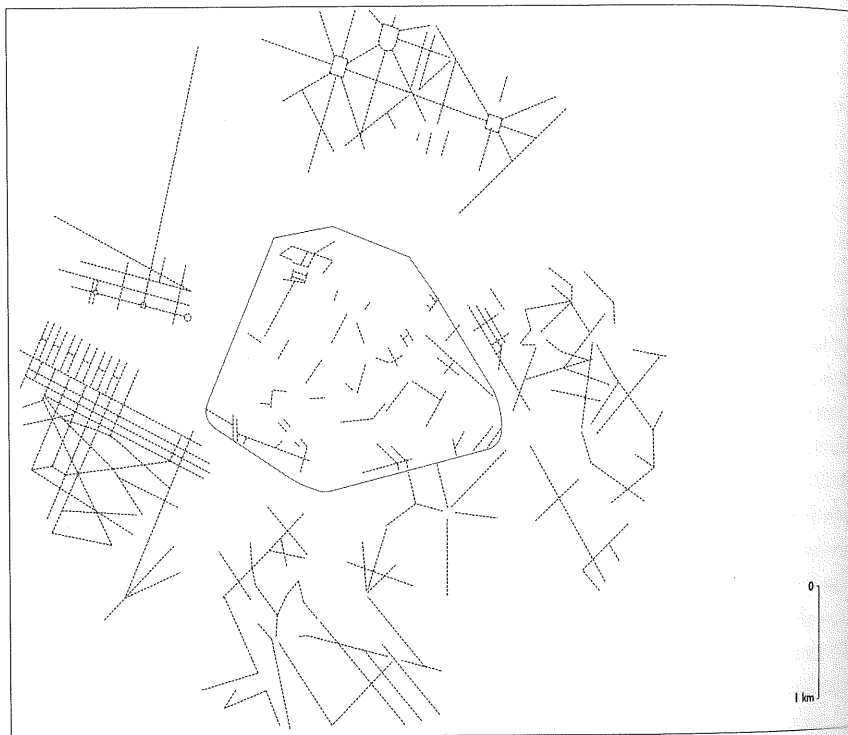
13. *Idem.*

du Brabant, service 12,  
partie comprise entre la  
1862, rapport présenté

y était graphiquement déjà présente. La totalité de la surface du cercle était recouverte d'un léger pointillé, à peine perceptible, qui devait modifier les manières de faire le territoire.

### Apprendre à agglomérer

Le pointillé esquisse l'orientation générale de la trame urbaine (fig. 3 et 4). À la différence de l'alignement proprement dit, il ne dicte pas le détail des rues, ni le métrage des bâtisses, mais il leur impose un emplacement approximatif d'une part et une connectivité aux axes principaux d'autre part. L'exigence territoriale n'était donc autre que celle de la « vue d'ensemble » souhaitée par



Ci-dessus, fig. 3 – Charles Vanderstraeten, *Le pointillé* (1840).

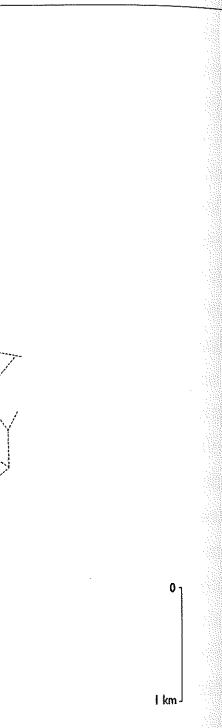
Le pointillé est extrait de figure 4. Cf. Benedikte Zitouni, *Agglomérer: une anatomie de l'extension bruxelloise (1828-1915)*, Bruxelles, Academic and Scientific Publishers & VUB Brussels University Press (coll. « Cahiers urbains, n° 3 »), 2010, p. 66.

Ci-contre, fig. 4 présentée à l'italienne – Charles Vanderstraeten, *Plan général d'alignement des faubourgs* (1840). Source: Archives de la Ville de Bruxelles, Fonds des Plans de Bruxelles, n° 58 à 61, l'image a été recomposée par Tristan Boniver.



surface du cercle était  
i devait modifier les

urbaine (fig. 3 et 4). À  
pas le détail des rues,  
ement approximatif  
autre part. L'exigence  
mble » souhaitée par



tomie de l'extension  
Brussels University Press

général d'alignement  
Plans de Bruxelles, n° 58



l'État. Dès l'adoption du plan à pointillés, quelques années après sa confection, chacun devait construire en vue de créer un ensemble urbain, ou encore, chaque développement devait considérer les autres développements du cercle. L'injonction était ténue tant l'orientation et les intentions du pointillé étaient sommaires et vagues. Mais elle augmentait sensiblement l'emprise de l'inspection qui n'était plus seulement portée sur les alignements *stricto sensu* et qui inaugurerait, plutôt, dans le cercle, une façon étatique de penser et de construire le territoire dans sa globalité. Selon un principe d'ubiquité, en effet, le développement était, à partir de là, réparti de façon indifférenciée sur l'ensemble des faubourgs. Selon un principe de latence, ensuite, chaque initiative était dorénavant soumise à une intention étatique invisible, inscrite dans le sol pour le siècle à venir. Faut-il alors s'étonner que l'arrivée du pointillé fût contestée? Contre l'ubiquité, les édiles, habitants et propriétaires des faubourgs ont revendiqué une urbanisation concentrique et une extension au coup par coup. Contre la latence, ils ont revendiqué l'avenir indéterminé et le temps court de l'initiative circonstanciée. Contre la spéculation basée sur l'orientation du plan, ils ont revendiqué la spéculation locale basée sur l'attention prêtée aux singularités. Mais le pointillé fut adopté.

C'est alors que le verbe « agglomérer » est apparu dans les rapports d'inspection et dans les jugements du Tribunal de première instance où les litiges suscités par le pointillé étaient arbitrés. Synonyme d'agglutination des bâtisses, le mot y désignait deux traits plus spécifiques, à la fois techniques et physiques. D'une part, il désignait la croissance en grappes c'est-à-dire la possibilité pour chaque point du cercle à devenir le point de départ potentiel d'une nouvelle extension. Concrètement, cela voulait dire que la commune devait inscrire le pointillé sur son territoire et qu'elle devait permettre à tous les propriétaires d'en tirer profit, sans distinction géographique ou autre. D'autre part, le mot désignait la sériation des constructions c'est-à-dire l'obligation pour les constructeurs de préparer chaque bâtisse à la venue d'autres bâtisses : il fallait prévoir des murs mitoyens, des murs aveugles, des fondations renforcées, des terrains nivelés, etc. L'agglomération ne s'opposait alors plus à la dissémination – car chaque construction, même seule, apportait une brique à l'édifice – mais bien à l'indifférence que le bâti pouvait afficher face au projet d'avenir. Par exemple, des maisons situées au fond du jardin, à distance du chemin, ou des maisons non alignées et ayant des angles obstruants, étaient invitées, par le service d'inspection, à respecter la réglementation. En d'autres mots, dans les environs de Bruxelles, la réglementation administrative et technique a réussi à créer une unité territoriale. Elle a formaté les constructions et l'urbanisation. Les règles ont très vite été renforcées par le droit à la démolition, introduit par l'État dans l'étendue du cercle dès la fin des années 1840. Expliquons-nous (fig. 5).



Fig. 5 – Victor Besm  
dans les environs d  
Cf. Benedikte Zitouni,  
vernement provincial

années après sa confec-  
tion, le plan urbain, ou encore,  
les développements du cercle.  
Les notions du pointillé étaient  
sans l'emprise de l'inspec-  
tion *stricto sensu* et qui  
se pensait et de construire  
l'unité, en effet, le dévelop-  
pement sur l'ensemble des  
l'initiative était doréna-  
nt dans le sol pour le siècle  
né fût contestée? Contre  
les bourgs ont revendiqué  
un coup par coup. Contre la  
brève durée de l'initiative  
d'application du plan, ils ont  
prêté aux singularités.

dans les rapports d'ins-  
tance où les litiges  
agglutination des bâtisses,  
techniques et physiques.  
à-dire la possibilité pour  
potentiel d'une nouvelle  
commune devait inscrire  
à tous les proprié-  
ou autre. D'autre part,  
lire l'obligation pour les  
autres bâtisses : il fallait  
fondations renforcées, des  
plus à la dissémina-  
ait une brique à l'édifice  
face au projet d'avenir.  
distance du chemin, ou  
s, étaient invitées, par le  
d'autres mots, dans les  
e et technique a réussi à  
ctions et l'urbanisation.  
démolition, introduit par  
1840. Expliquons-nous

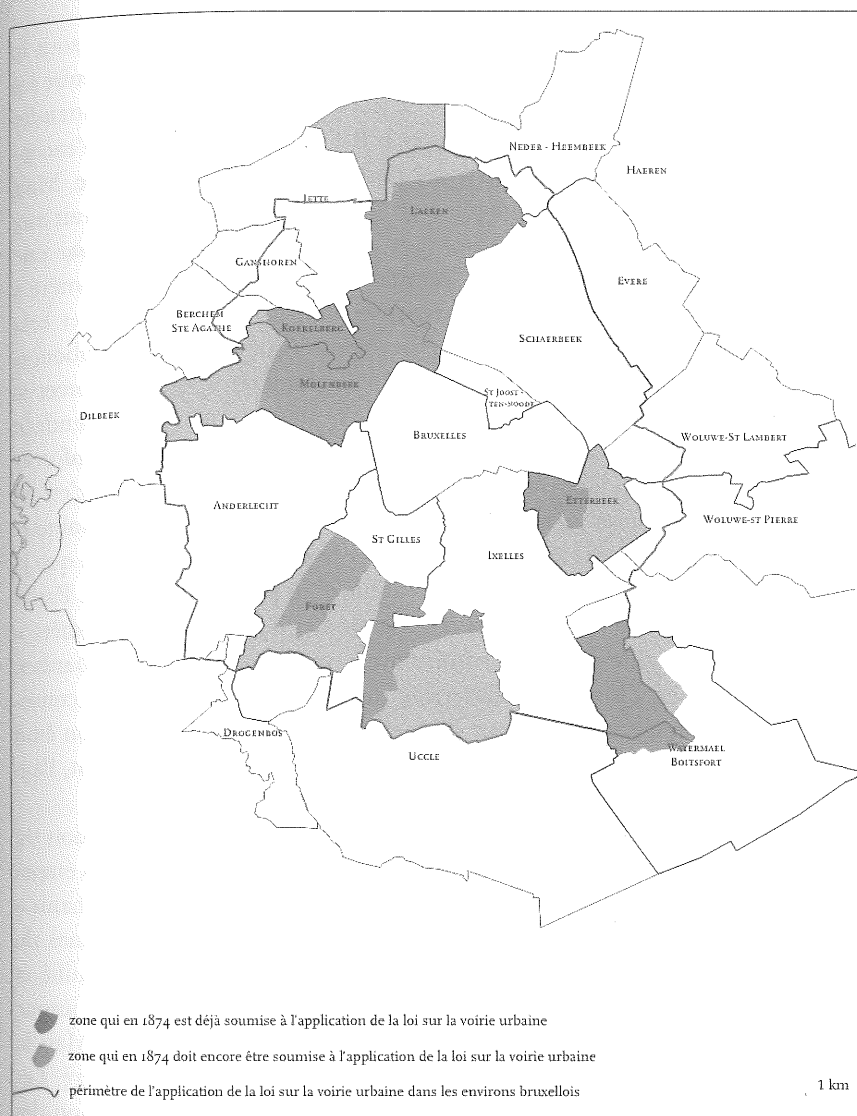


Fig. 5 – Victor Besme (à la demande du ministre Charles Delcour). Plan du régime urbain dans les environs de Bruxelles (1874).

Cf. Benedikte Zitouni, *Agglomérer...*, op. cit., p. 153. Source: Archives de l'État à Bruxelles, Fonds du gouvernement provincial du Brabant, service 12, pièces 471, 549, 904, 949, 1160, 1707, 1825.

Plusieurs années après son tracé, le cercle est graduellement passé sous le contrôle de la voirie urbaine qui offrait aux communes le droit de détruire les constructions non autorisées sans devoir se porter partie civile et sans attendre les résultats d'un éventuel recours en appel. Il s'agissait d'un régime d'exception qui ne pouvait s'appliquer qu'à des portions limitées du territoire. Mais la législation était restée plutôt vague à ce sujet : le régime s'appliquerait aux portions « agglomérées<sup>14</sup> » du territoire et celles-ci seraient définies par une désignation conjointe opérée par la Commune et l'État. Le mot « aggloméré » recevait donc une signification performative, constructiviste même, et cela eut des effets. Le bénéfice octroyé par le régime était tel que les faubourgs bruxellois se sont empressés de se déclarer « agglomérés », quitte à forcer le trait. Ils se sont dotés de la capacité à démolir tout ce qui ne conviendrait pas à l'inspection, sans se préoccuper du fait qu'ils aidaient ainsi à renforcer l'emprise étatique. Pendant plusieurs années, l'État les y a aidés mais c'est en 1874-1875 qu'il a réalisé un coup de maître. Il est alors parvenu à convaincre, une à une, les communes excentrées d'adopter le régime sans leur dire que la somme des opérations aboutirait à la création d'un périmètre unique. Par la même occasion, il a étendu le cercle d'inspection et il a défini l'« aggloméré » comme étant la qualité de tout territoire ayant une propension à s'urbaniser. En d'autres termes, l'État s'est débarrassé des désignations *ad hoc* et a consolidé un large périmètre à l'intérieur duquel la possibilité d'agglutination était ouverte. Du point de vue de l'État, techniquement, administrativement, l'agglomération bruxelloise était née (fig. 6).

Esquisse du pointillé, soumission du cercle à l'inspection, introduction du droit à la démolition, instauration d'un périmètre unique, telles sont les étapes schématiques de l'emprise réalisée par l'État belge afin d'orienter l'urbanisation dans les environs de Bruxelles durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Les communes du périmètre ont, malgré elles, donné naissance au premier territoire unifié et consolidé du Grand-Bruxelles ou de ce qui, pendant très longtemps, jusque dans les années 1970, s'appelait encore l'agglomération bruxelloise. Mais la plupart des chercheurs ignorent l'existence du périmètre de l'aggloméré. Les généalogies passent le plus souvent de l'échec de l'annexion à la fixation des frontières et aux luttes linguistiques d'après la Première Guerre mondiale. La raison de cette cécité, partielle, est simple : nous avons du mal à considérer l'administration et les procédures de construction comme des réels vecteurs d'unification et de consolidation territoriales. Pourtant, nous formons l'hypothèse que les limites actuelles de Bruxelles ont partie liée avec le périmètre de l'aggloméré de 1875. En tout cas, il n'est pas du tout incongru de penser que l'unité

14. Archives de la Chambre des Représentants, *Pasinomie, Collection complète des lois, décrets, ordonnances, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, 1844, n° 10, 1<sup>er</sup> février, « Loi sur la police de la voirie », p. 21.

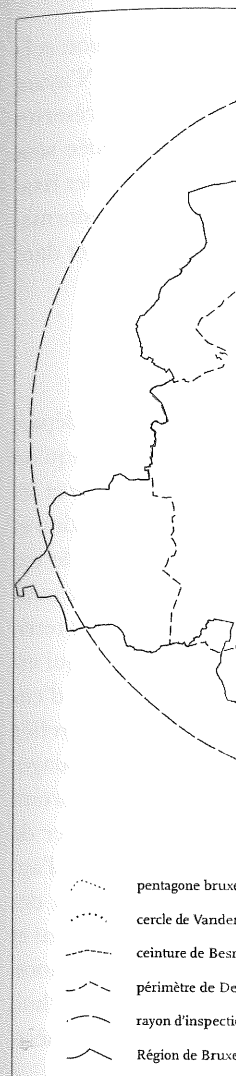


Fig. 6 – Comparaison de  
Cf. Benedikte Zitouni, *Agglo...*  
illustrations et plans utilisés

passé sous le  
e détruire les  
sans attendre  
ime d'except-  
ritoire. Mais  
liquerait aux  
nies par une  
« aggloméré »  
ême, et cela  
les faubourgs  
te à forcer le  
conviendrait  
si à renforcer  
mais c'est en  
à convaincre,  
ur dire que la  
unique. Par la  
« aggloméré »  
à s'urbaniser.  
oc et a conso-  
tination était  
ivement, l'ag-

roduction du  
sont les étapes  
er l'urbanisa-  
communes du  
toire unifié et  
temps, jusque  
loise. Mais la  
aggloméré. Les  
la fixation des  
mondiale. La  
onsidérer l'ad-  
vecteurs d'uni-  
ns l'hypothèse  
être de l'agflo-  
ser que l'unité

ête des lois, décrets,  
n° 10, 1<sup>er</sup> février,

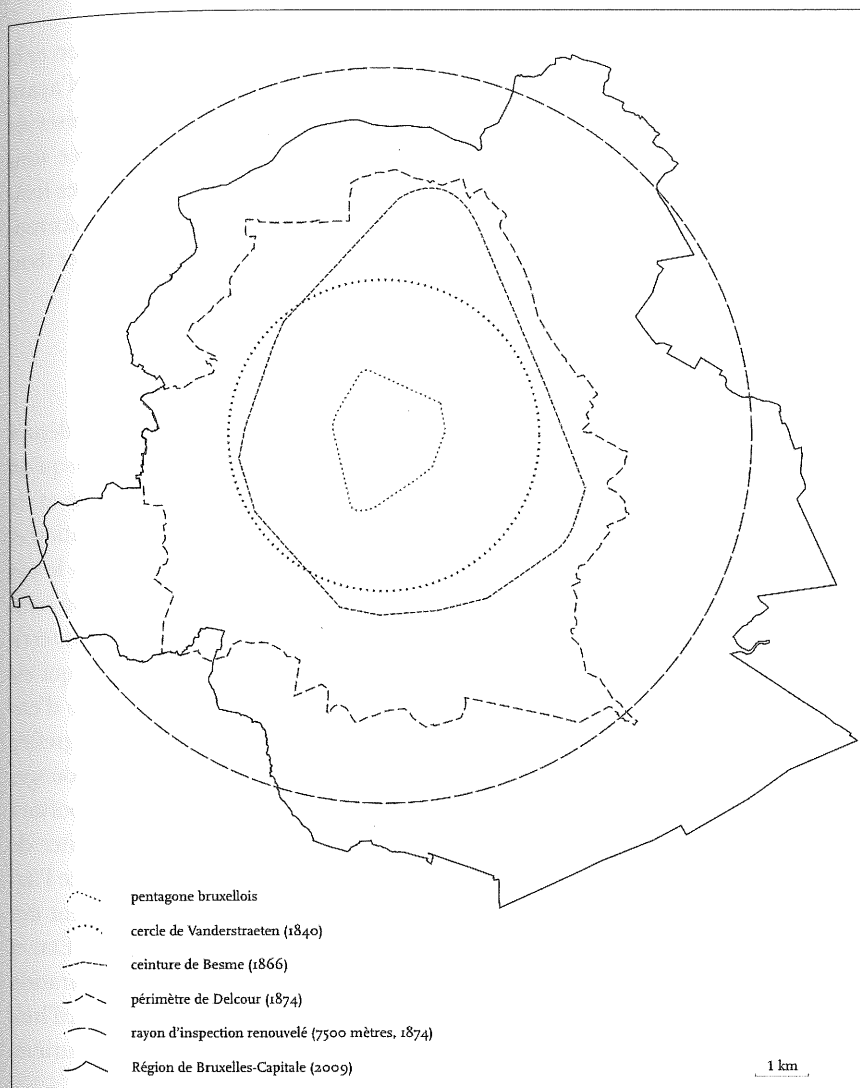


Fig. 6 – Comparaison des périmètres du XIX<sup>e</sup> siècle et la limite actuelle de la ville.

Cf. Benedikte Zitouni, *Agglomérer...*, op. cit., p. 187. Elle présente une superposition de différentes illustrations et plans utilisés dans ce livre.

territoriale bruxelloise a hérité de cette cohérence axée sur la construction et la démolition, instaurée par l'État il y a un peu moins d'un siècle et demi. N'ayant pas ses racines dans l'annexion, ni dans la fiscalité, ni dans la quête de réserves foncières, l'actuelle région Bruxelles-Capitale se serait plutôt consolidée sous l'effet du régime de contrôle des constructions et ce n'est qu'après que les fixations linguistiques ont joué. La ville serait alors née des règles de transformation et de génération du tissu urbain, règles que l'État a réussi à propager dans les faubourgs du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.



Pour conclure, il suffit de réitérer et de commenter la proposition de départ selon laquelle d'autres formes d'unification que l'annexion existent. Lorsqu'on retrace la genèse d'une ville, il y a lieu de démultiplier les points de vue et les enjeux territoriaux afin de découvrir des zones d'affairement, d'intervention et d'interpellation, qui ont été établies, activées et ensuite oubliées. Dans le cas de Bruxelles, les enjeux de la construction et de la démolition ont donné naissance au territoire de l'aggloméré. Celui-ci montre une façon de faire le territoire, une façon de sérier et de raccorder les constructions entre elles, qui est le résultat d'une créativité bureaucratique et administrative. Plutôt que d'envisager la construction d'une enceinte, l'administration de l'État s'est greffée sur le processus même de l'urbanisation. Elle s'est insérée dans les rouages techniques des transformations matérielles des faubourgs. Est-ce important d'en parler? De s'en souvenir? Certainement, car l'on peut aussi hériter de situations complexes, embourbées et sans innocence. Que le territoire de l'agglomération ait contribué au projet du XIX<sup>e</sup> siècle et à l'assujettissement des classes pauvres, qu'il ait aidé à régler les échanges et connivences entre l'État et les propriétaires, est une chose. Mais qu'il puisse être une source d'inspiration pour imaginer d'autres territoires que ceux qu'on nous propose aujourd'hui, des territoires nourris d'imagination technique et d'inventivité procédurière, en est une autre.

15. À l'exception de la figure 2, et du bref commentaire de celle-ci, la totalité de l'article est extraite d'une thèse de doctorat, devenue livre : Benedikte Zitouni, *Agglomérer : une anatomie de l'extension bruxelloise (1828-1915)*, Bruxelles, Academic and Scientific Publishers & VUB Brussels University Press, 2010.

TROISIÈM

FAIR

GÉR  
MAN  
NIC  
CAT